

Communauté de Communes de Touraine Val de Vienne

Procès-verbal

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Du jeudi 16 juillet 2020, à 18H00

Salle des fêtes de l'Île Bouchard

Etaient présents :

M. MOREAU Serge, Mme GAUCHER Claudine, M. BLANCHARD Pascal, Mme LECLERC Claudine, M. DEVYVER Patrick, M. SABOURIN Jean, Mme ROCHER Aurélie, M. DUBOIS Philippe, M. PIMBERT Christian, M. SALLÉ Nicolas, M. DERNONCOUR Mark, M. BRISSEAU Daniel, M. CAILLETEAU David, M. TALLAND Maurice, M. LE FUR Claude, Mme JUSZCZAK Martine, M. THIVEL Bernard, Mme WILMANN-THIVAVULT Brigitte, Mme VIGNEAU Nathalie, M. DE LAFORCADE François, Mme PENAUD Sandra, Mme PARENT Annabelle, M. ELIAUME Bernard, M. BRUNET Thierry, Mme BARON DUCHESNE Erika, Mme SENNEGON Natalie, M. DANQUIGNY Pierre-Marie, M. CHAMPION-BODIN Théo, Mme BRÉANT Liliane, M. DESBOURDES Francis, M. DURAND Olivier, M. POUJAUD Daniel, Mme MORIN Françoise, Mme RIDOUARD Marylène, M. DUBOIS Alain, M. LIBEREAU Franck, M. MARTEGOUTTE Etienne, Mme BACLE Véronique, M. AUBERT Michel, M. NAUDEAU Philippe, M. RAINEAU Laurent, Mme BOULLIER Florence, M. LIARD François, Mme DECOURT Natacha, M. CHAMPIGNY Michel, Mme VACHEDOR Claire, M. BOST Yvon-Marie, M. QUERNEAU Naouël, M. JACQUETTE Florent, Mme BOISQUILLON Christine, M. ALADAVID Lionel, M. d'EU Samuel, Mme RICHARD Annaïck, M. MERLOT Fabrice, M. CORNILLAVULT Jacky, Mme ARNAULT Nadège, M. ALIZON Christophe, M. BIGOT Eric

Etaient absents :

M. REDUREAU Jean-Claude remplacé par M. SABOURIN Jean, M. FOUQUET Claudy remplacé par Mme BARON DUCHESNE Erika

Pouvoirs :

M. POUJAUD Daniel a été élu secrétaire de séance

Ordre du jour :

1	Installation des conseillers communautaires	2
2	Désignation du secrétaire de séance.....	2
3	Election du président.....	2
4	Détermination du nombre de vice-présidents et des autres membres du Bureau	3
5	Election des vice-Présidents	5
6	Election des autres membres du Bureau.....	9
7	Lecture de la charte de l' élu local.....	19
8	Questions et informations diverses.....	19

1 Installation des conseillers communautaires

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian PIMBERT.

Le président-sortant précise qu'en raison de la crise sanitaire, le conseil communautaire se déroule dans la salle des fêtes de L'Île Bouchard. La Préfecture a été informée de ce changement de lieu.

L'article 9 de la loi n°2020-760 du 22 juin 2020, modifiant l'article 10 de l'ordonnance n°2020-562, rend possible la **réunion de l'organe délibérant sans public ou avec un nombre limité de personnes** présentes jusqu'au 30 août 2020 ou jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire si celui-ci est prolongé après cette date ; l'accueil du public a donc été limité à 50 places environ.

En outre jusqu'à ces mêmes dates, le **quorum est atteint lorsque le tiers de ses membres en exercice est présent**. De même, **un conseiller communautaire peut disposer de deux pouvoirs** (article 3 de la loi n°2020-760 du 22 juin 2020).

2 Désignation du secrétaire de séance

Le conseil communautaire désigne Monsieur Daniel POUJAUD secrétaire de séance (article L 2121-15 du CGCT applicable en vertu de l'article L 5211-1 du CGCT).

3 Election du président

M. DANQUIGNY, doyen des membres présents du conseil communautaire, prend la présidence de l'assemblée (article L. 5211-9 du CGCT). Il procède à l'appel nominal des membres du conseil, dénombre le nombre de conseillers présents et constate que la condition de quorum est remplie.

Monsieur POUJAUD prend la parole pour exprimer que cette séance du conseil communautaire n'a fait l'objet d'aucune préparation de la part de l'exécutif sortant. Les élus communautaires découvrent d'ailleurs, sur table, la composition du conseil qui n'a pas été transmise avec la convocation. Il rappelle qu'une communauté de communes est fondée sur une dynamique de projet. Un projet de territoire très demandé au cours des réflexions sur la fusion des 3 communautés de commune. Un projet de territoire qui, aujourd'hui, possède les outils requis pour aider à son élaboration. Il rappelle enfin que le territoire de la CC Touraine Val de Vienne est un territoire en difficulté à la fois par son caractère rural mais aussi par son isolement et le vieillissement de sa population. Pour ces raisons, il demande que chaque candidat dispose, comme cela s'est fait dans d'autres territoires du département, d'un temps pour exposer son projet pour l'avenir du territoire des 40 communes

Monsieur DANQUIGNY répond qu'il avait cette intention de laisser à chaque candidat le temps nécessaire à l'expression de son projet.

Monsieur DANQUIGNY invite ensuite le conseil communautaire à procéder à l'élection du président. Il rappelle qu'en application de l'article L. 5211-2 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le conseil communautaire désigne deux assesseurs au moins. Le président de l'assemblée peut proposer les deux plus jeunes élus du conseil.

Madame Annabelle PARENT et Monsieur Théo CHAMPION-BODIN sont désignés assesseurs.

Le président de l'assemblée demande aux candidat(e)s de se faire connaître.

M. Christian PIMBERT présente sa candidature.

M. DANQUIGNY l'invite, s'il le souhaite, à présenter son projet à l'assemblée.

M. PIMBERT souhaite rappeler en quelques mots les raisons d'être d'une communauté de communes. C'est une instance de coopération dont les décisions sont prises au sein du conseil communautaire dans laquelle siègent les communes. C'est un outil au service des communes. Un président de communauté de communes est, avant tout, un animateur, capable de faire émerger des propositions et des décisions. Par conséquent, un président ne peut pas dire que, pendant les six ans qui viennent, il fera tel ou tel projet puisque ce n'est pas lui tout seul, ou avec une équipe, qui arrive avec un programme préétabli. L'équipe va se constituer ensuite avec les vice-présidents, le bureau. Les missions d'un président de communauté de communes sont de trouver un équilibre territorial, de favoriser un maillage très précis et surtout, d'être à l'écoute de l'ensemble des acteurs du territoire et d'avoir une vigilance budgétaire rigoureuse. En ce qui concerne les investissements, la communauté de communes est dotée d'un Plan Prévisionnel d'Investissement (PPI) engagé par l'ancien conseil communautaire et qui sera à continuer et à améliorer.

Sur proposition de M. DANQUIGNY, les élus procèdent au vote.

Nombre de bulletins	58
Nombre de bulletins blancs	4
Nombre de bulletins nuls	5
Suffrages exprimés	49
Majorité absolue	25
Candidat	Nombre de suffrages obtenus
PIMBERT Christian	49

Le conseil communautaire proclame M. Christian PIMBERT Président et le déclare installé

4 Détermination du nombre de vice-présidents et des autres membres du Bureau

En application de l'article L. 5211-10 du CGCT, la communauté Touraine Val de Vienne doit disposer au minimum d'un vice-président et au maximum d'un nombre de vice-présidents correspondant à 20 % de l'effectif total du conseil communautaire, le cas échéant arrondi à l'entier supérieur, soit 12 vice-présidents au maximum (la loi imposant une limite de 15 vice-présidents).

Le Président précise que le conseil communautaire peut décider à la majorité des deux tiers de ses membres de porter ce maximum à 30 % arrondi à l'entier inférieur, dans la limite de 15 vice-présidents. En outre le conseil communautaire peut également prévoir que d'autres conseillers communautaires soient membres du bureau, en sus des vice-présidents, sans limitation de nombre.

Pour mémoire, le Bureau communautaire de 2017 à 2020 était constitué, outre le Président, de 12 Vice-présidents et de 9 membres du Bureau.

M. PIMBERT évoque, en préambule avant le vote, la gouvernance de la communauté de communes. Au vu des expériences précédentes, M. PIMBERT propose d'associer les 40 communes au sein du bureau et d'élargir ainsi l'instance décisionnelle. En revanche, au niveau de l'exécutif opérationnel, il est

proposé de constituer une équipe plus restreinte avec 9 vice-présidents, en regroupant différentes délégations pour arriver à ce que toutes les compétences de la CCTVV soient représentées.

Les vice-présidences seraient déterminées comme suit :

- Les finances, l'économie, l'aménagement rural*
- Les ressources humaines, l'enfance-jeunesse*
- Le commerce, l'artisanat, l'emploi, l'insertion*
- Le tourisme, dans lequel la problématique de l'office de tourisme mutualisé à l'échelle des 3 CC devra être traitée dans les 6 prochains mois afin de le redynamiser.*
- Les services à la population, regroupant notamment les maisons de santé, les maisons d'accueil au public, les gendarmeries, les transports scolaires...*
- L'habitat, l'urbanisme, le numérique, avec notamment dans l'habitat les aires de stationnement des gens du voyage*
- La culture*
- L'environnement, avec notamment le Plan Climat Air Energie Territorial, le service Ordures Ménagères, la transition énergétique*
- Le sport, avec notamment les infrastructures communautaires dont les gymnases et le soutien à la vie associative*

Cette proposition de 9 vice-présidences doit être validée en conseil communautaire.

M. PIMBERT rappelle que le président et les vice-présidents doivent constituer un bloc dans lequel on travaille en confiance. C'est une équipe dans lequel chacun s'engage à être disponible et à se mettre au service de l'ensemble du territoire.

M. PIMBERT insiste sur sa volonté de constituer un bureau dans lequel siègeraient les 40 maires. Celui-ci se réunirait une fois par mois et le conseil communautaire une fois tous les deux mois. Entre-temps auraient lieu des réunions techniques et opérationnelles avec les vice-présidents.

M. POUJAUD estime que la compétence numéro une d'une communauté de communes, c'est le dynamisme de projet et son projet passe par la compétence aménagement de l'espace et aménagement du territoire. Cette compétence disparaît et dans ces conditions, il refuse de contribuer au naufrage programmé.

M. PIMBERT indique que cette compétence ne disparaît pas. Tout ce qui est transversal sera du ressort du président qui sera chargé d'animer ce sujet au sein du bureau.

M. DANQUIGNY demande comment sera géré ce qui n'est pas pris en charge par une vice-présidence comme la communication, par exemple.

M. PIMBERT indique que si cela est nécessaire, des conseillers délégués pourront éventuellement être nommés, notamment pour gérer des problématiques délicates telles que l'eau et l'assainissement.

M. PIMBERT souligne qu'en diminuant le nombre de vice-présidence, l'économie représente 34 000 euros d'indemnités. Par ailleurs, il conviendra de bien scinder les délégations données au bureau de celles qui relèveront toujours du conseil communautaire. Ce dernier a un rôle stratégique, politique. Il détermine les compétences et définit les grandes orientations, le budget.

Le principe est aussi d'associer toutes les communes afin qu'aucune ne se sente écartée de la discussion, après l'examen des sujets par les commissions qui, elles, sont chargées de formuler des propositions mais ne décident pas. Tous les maires étant membres du bureau, ils pourront être ensuite des ambassadeurs de la CCTVV.

Pour les nouveaux élus, il est prévu d'organiser des réunions avec les services pour expliquer les opérations en cours et le fonctionnement, visiter les différents locaux.

M. POUJAUD constate que le président propose de gérer tout ce qui est transversal, que pour faire partie du bureau il faut s'engager à le suivre. Il regrette cette situation, surtout pour le territoire qui est déjà dans un état lamentable.

M. PIMBERT prend l'exemple de la taxe des Ordures Ménagères dont le principe avait été présenté en bureau et que le conseil communautaire a ensuite rejeté. La démocratie fonctionne. Un président ne peut pas faire ce qu'il veut. Le travail d'un président et des vice-présidents est de convaincre.

M. POUJAUD demande dans ce cas ce que devient la conférence des maires.

M. PIMBERT précise que le bureau avec les 40 maires fera office de conférence des maires et cela évitera ainsi les doublons.

Sur proposition de M. PIMBERT,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 5 contre, 2 abstentions et 51 voix pour :

- **Fixe le nombre de vice-présidents à 9 et les autres membres du bureau seront au nombre de 30, soit un total, avec le président, de 40 Membres du bureau.**

5 Election des vice-Présidents

Le Président rappelle que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président.

Le conseil,

Vu l'arrêté préfectoral n°191-127, en date du 16/09/2019, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ;
Vu les procès-verbaux de l'élection des vice-présidents annexés à la présente délibération ;
Vu les résultats du scrutin ;

Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin uninominal ;

Les thématiques liées à chaque vice-président feront l'objet d'un arrêté délégation de fonctions. Les contours de ces délégations pourront donc faire l'objet de modifications.

Election du premier vice-président *en charge des finances, de l'économie et de l'aménagement rural*

Nombre de bulletins	58
Nombre de bulletins blancs	0
Nombre de bulletins nuls	0
Suffrages exprimés	58
Majorité absolue	30
Candidats	Nombre de suffrages obtenus
CHAMPIGNY Michel	16
MOREAU Serge	42

Proclamation de l'élection du premier vice-président :

Monsieur MOREAU Serge est proclamé premier vice-président et immédiatement installé.

Election du deuxième vice-président *en charge des ressources humaines et de l'enfance-jeunesse*

Nombre de bulletins	58
Nombre de bulletins blancs	10
Nombre de bulletins nuls	0
Suffrages exprimés	48
Majorité absolue	25
Candidats	Nombre de suffrages obtenus
THIVEL Bernard	48

Proclamation de l'élection du deuxième vice-président :

Monsieur THIVEL Bernard est proclamé deuxième vice-président et immédiatement installé.

Election du troisième vice-président *en charge du commerce, de l'artisanat, de l'emploi et l'insertion*

Nombre de bulletins	58
Nombre de bulletins blancs	13
Nombre de bulletins nuls	0
Suffrages exprimés	45
Majorité absolue	23
Candidats	Nombre de suffrages obtenus
BRISSEAU Daniel	45

Proclamation de l'élection du troisième vice-président :

Monsieur BRISSEAU Daniel est proclamé troisième vice-président et immédiatement installé.

Election du quatrième vice-président *en charge du tourisme*

Nombre de bulletins	58
Nombre de bulletins blancs	9
Nombre de bulletins nuls	0
Suffrages exprimés	49
Majorité absolue	25
Candidats	Nombre de suffrages obtenus
VIGNEAU Nathalie	48
NAUDEAU Philippe	1

Proclamation de l'élection du quatrième vice-président :

Madame VIGNEAU Nathalie est proclamée quatrième vice-présidente et immédiatement installée.

Election du cinquième vice-président *en charge des services à la population*

Nombre de bulletins	58
Nombre de bulletins blancs	11
Nombre de bulletins nuls	2
Suffrages exprimés	45
Majorité absolue	23
Candidats	Nombre de suffrages obtenus
MARTEGOUTTE Etienne	44
CHAMPIGNY Michel	1

Proclamation de l'élection du cinquième vice-président :

Monsieur MARTEGOUTTE Etienne est proclamé cinquième vice-président et immédiatement installé.

Election du sixième vice-président *en charge de l'habitat, de l'urbanisme, du numérique, et les aires de stationnement des gens du voyage*

Nombre de bulletins	58
Nombre de bulletins blancs	10
Nombre de bulletins nuls	3
Suffrages exprimés	45
Majorité absolue	23
Candidats	Nombre de suffrages obtenus
BRUNET Thierry	44
ARNAULT Nadège	1

Proclamation de l'élection du sixième vice-président :

Monsieur BRUNET Thierry est proclamé sixième vice-président et immédiatement installé.

Election du septième vice-président *en charge de la culture*

M. ELIAUME affirme sa volonté de développer la diffusion culturelle dans les écoles et les collèges, de travailler en transversalité avec les autres domaines et en lien avec le tissu associatif. La culture doit concerner tous les publics, des plus jeunes aux plus âgés.

M. BOST informe de son expérience dans le monde du droit et de sa spécialité dans le livre, notamment au sein de l'UNESCO. Il souligne aussi son engagement dans la diffusion culturelle sur le territoire par l'organisation de six manifestations.

Nombre de bulletins	58
Nombre de bulletins blancs	1
Nombre de bulletins nuls	0
Suffrages exprimés	57
Majorité absolue	29
Candidats	Nombre de suffrages obtenus
BOST Yvon Marie	13
ELIAUME Bernard	29
LE FUR Claude	14
MORIN Françoise	1

Proclamation de l'élection du septième vice-président :

Monsieur ELIAUME Bernard est proclamé septième vice-président et immédiatement installé.

Election du huitième vice-président *en charge de l'environnement, des ordures ménagères et de la transition énergétique*

Nombre de bulletins	58
Nombre de bulletins blancs	3
Nombre de bulletins nuls	1
Suffrages exprimés	54
Majorité absolue	28
Candidats	Nombre de suffrages obtenus
BOISQUILLON Christine	13
JUSZCZAK Martine	39
MORIN Françoise	1
POUJAUD Daniel	1

Proclamation de l'élection du huitième vice-président :

Madame JUSZCZAK Martine est proclamée huitième vice-présidente et immédiatement installée.

Election du neuvième vice-président *en charge du sport*

Nombre de bulletins	58
Nombre de bulletins blancs	14
Nombre de bulletins nuls	3
Suffrages exprimés	41
Majorité absolue	21
Candidats	Nombre de suffrages obtenus
DUBOIS Philippe	38
LIARD François	2
RAINEAU Laurent	1

Proclamation de l'élection du neuvième vice-président :

Monsieur DUBOIS Philippe est proclamé neuvième vice-président et immédiatement installé.

M. PIMBERT, président, constate que 7 conseillers communautaires représentant la liste majoritaire de la commune de Sainte Maure de Touraine quittent la salle.

Les délégués communautaires présents sont désormais au nombre de 51.

6 Election des autres membres du Bureau

L'élection de chaque membre du Bureau est effectuée selon les mêmes modalités précédentes.

M. PIMBERT rappelle qu'il n'y a pas de suppléants au bureau.

M. PIMBERT, avant de passer aux votes, tient à saluer Claudine LECLERC pour son engagement passé lors de la dernière mandature en tant que vice-présidente chargée des services publics.

Le Président étant considéré comme membre du Bureau, les élus procèdent à l'élection du 11^{ème} membre du bureau.

Monsieur POUJAUD fait remarquer que 33 des 40 communes ne disposent que d'un seul conseiller communautaire. Il s'interroge donc sur la nécessité de procéder à un vote nominal du représentant de chacune de ces communes.

Le Président répond qu'il s'agit là d'une procédure obligatoire rappelée par les services de la Préfecture.

Election du onzième membre du bureau :

Nombre de bulletins	51
Nombre de bulletins blancs	1
Nombre de bulletins nuls	0
Suffrages exprimés	50
Majorité absolue	26
Candidats	Nombre de suffrages obtenus
GAUCHER Claudine	50

Proclamation de l'élection du onzième membre du bureau :

Madame GAUCHER Claudine est proclamée onzième membre du bureau et immédiatement installé.

Election du douzième membre du bureau :

Nombre de bulletins	51
Nombre de bulletins blancs	2
Nombre de bulletins nuls	0
Suffrages exprimés	49
Majorité absolue	25
Candidats	Nombre de suffrages obtenus
BLANCHARD Pascal	49

Proclamation de l'élection du douzième membre du bureau :

Monsieur BLANCHARD Pascal est proclamé douzième membre du bureau et immédiatement installé.

Election du treizième membre du bureau :

Nombre de bulletins	51
Nombre de bulletins blancs	3
Nombre de bulletins nuls	0
Suffrages exprimés	48
Majorité absolue	25
Candidats	Nombre de suffrages obtenus
LECLERC Claudine	48

Proclamation de l'élection du treizième membre du bureau :

Madame LECLERC Claudine est proclamée treizième membre du bureau et immédiatement installée.

Election du quatorzième membre du bureau :

Nombre de bulletins	51
Nombre de bulletins blancs	4
Nombre de bulletins nuls	0
Suffrages exprimés	47
Majorité absolue	24
Candidats	Nombre de suffrages obtenus
DEVYVER Patrick	47

Proclamation de l'élection du quatorzième membre du bureau :

Monsieur DEVYVER Patrick est proclamé quatorzième membre du bureau et immédiatement installé.

Election du quinzième membre du bureau :

Nombre de bulletins	51
Nombre de bulletins blancs	3
Nombre de bulletins nuls	0
Suffrages exprimés	48
Majorité absolue	25
Candidats	Nombre de suffrages obtenus
REDUREAU Jean-Claude	48

Proclamation de l'élection du quinzième membre du bureau :

Monsieur REDUREAU Jean-Claude est proclamé quinzième membre du bureau et immédiatement installé.

Election du seizième membre du bureau :

Nombre de bulletins	51
Nombre de bulletins blancs	1
Nombre de bulletins nuls	0
Suffrages exprimés	50
Majorité absolue	26
Candidats	Nombre de suffrages obtenus
ROCHER Aurélie	50

Proclamation de l'élection du seizième membre du bureau :

Madame ROCHER Aurélie est proclamée seizième membre du bureau et immédiatement installée.

Election du dix-septième membre du bureau :

Nombre de bulletins	51
Nombre de bulletins blancs	3
Nombre de bulletins nuls	0
Suffrages exprimés	48
Majorité absolue	25
Candidats	Nombre de suffrages obtenus
SALLÉ Nicolas	48

Proclamation de l'élection du dix-septième membre du bureau :

Monsieur SALLÉ Nicolas est proclamé dix-septième membre du bureau et immédiatement installé.

Election du dix-huitième membre du bureau :

Nombre de bulletins	51
Nombre de bulletins blancs	2
Nombre de bulletins nuls	0
Suffrages exprimés	49
Majorité absolue	25
Candidats	Nombre de suffrages obtenus
DERNONCOUR Mark	49

Proclamation de l'élection du dix-huitième membre du bureau :

Monsieur DERNONCOUR Mark est proclamé dix-huitième membre du bureau et immédiatement installé.

Election du dix-neuvième membre du bureau :

Nombre de bulletins	51
Nombre de bulletins blancs	3
Nombre de bulletins nuls	1
Suffrages exprimés	47
Majorité absolue	24
Candidats	Nombre de suffrages obtenus
CAILLETEAU David	47

Proclamation de l'élection du dix-neuvième membre du bureau :

Monsieur CAILLETEAU David est proclamé dix-neuvième membre du bureau et immédiatement installé.

Election du vingtième membre du bureau :

Nombre de bulletins	51
Nombre de bulletins blancs	2
Nombre de bulletins nuls	0
Suffrages exprimés	49
Majorité absolue	25
Candidats	Nombre de suffrages obtenus
TALLAND Maurice	49

Proclamation de l'élection du vingtième membre du bureau :

Monsieur TALLAND Maurice est proclamé vingtième membre du bureau et immédiatement installé.

Election du vingt-et-unième membre du bureau :

Nombre de bulletins	51
Nombre de bulletins blancs	5
Nombre de bulletins nuls	0
Suffrages exprimés	46
Majorité absolue	24
Candidats	Nombre de suffrages obtenus
LE FUR Claude	46

Proclamation de l'élection du vingt-et-unième membre du bureau :

Monsieur LE FUR Claude est proclamé vingt-et-unième membre du bureau et immédiatement installé.

Election du vingt-deuxième membre du bureau :

Nombre de bulletins	51
Nombre de bulletins blancs	3
Nombre de bulletins nuls	1
Suffrages exprimés	47
Majorité absolue	24
Candidats	Nombre de suffrages obtenus
PARENT Annabelle	47

Proclamation de l'élection du vingt-deuxième membre du bureau :

Madame PARENT Annabelle est proclamée vingt-deuxième membre du bureau et immédiatement installée.

Election du vingt-troisième membre du bureau :

Nombre de bulletins	51
Nombre de bulletins blancs	3
Nombre de bulletins nuls	0
Suffrages exprimés	48
Majorité absolue	25
Candidats	Nombre de suffrages obtenus
FOUQUET Claudy	48

Proclamation de l'élection du vingt-troisième membre du bureau :

Monsieur FOUQUET Claudy est proclamé onzième membre du bureau et immédiatement installé.

Election du vingt-quatrième membre du bureau :

Nombre de bulletins	51
Nombre de bulletins blancs	4
Nombre de bulletins nuls	0
Suffrages exprimés	47
Majorité absolue	24
Candidats	Nombre de suffrages obtenus
SENNEGON Natalie	47

Proclamation de l'élection du vingt-quatrième membre du bureau :

Madame SENNEGON Natalie est proclamée vingt-quatrième membre du bureau et immédiatement installée.

Election du vingt-cinquième membre du bureau :

Nombre de bulletins	51
Nombre de bulletins blancs	3
Nombre de bulletins nuls	0
Suffrages exprimés	48
Majorité absolue	25
Candidats	Nombre de suffrages obtenus
CHAMPIGNY Michel	1
DANQUIGNY Pierre-Marie	47

Proclamation de l'élection du vingt-cinquième membre du bureau :

Monsieur DANQUIGNY Pierre-Marie est proclamé vingt-cinquième membre du bureau et immédiatement installé.

Election du vingt-sixième membre du bureau :

Nombre de bulletins	51
Nombre de bulletins blancs	4
Nombre de bulletins nuls	0
Suffrages exprimés	47
Majorité absolue	24
Candidats	Nombre de suffrages obtenus
CHAMPION-BODIN Théo	47

Proclamation de l'élection du vingt-sixième membre du bureau :

Monsieur CHAMPION-BODIN Théo est proclamé vingt-sixième membre du bureau et immédiatement installé.

Election du vingt-septième membre du bureau :

Nombre de bulletins	51
Nombre de bulletins blancs	4
Nombre de bulletins nuls	0
Suffrages exprimés	47
Majorité absolue	24
Candidats	Nombre de suffrages obtenus
DESBOURDES Francis	47

Proclamation de l'élection du vingt-septième membre du bureau :

Monsieur DESBOURDES Francis est proclamé vingt-septième membre du bureau et immédiatement installé.

Election du vingt-huitième membre du bureau :

Nombre de bulletins	51
Nombre de bulletins blancs	4
Nombre de bulletins nuls	0
Suffrages exprimés	47
Majorité absolue	24
Candidats	Nombre de suffrages obtenus
DURAND Olivier	47

Proclamation de l'élection du vingt-huitième membre du bureau :

Monsieur DURAND Olivier est proclamé vingt-huitième membre du bureau et immédiatement installé.

Election du vingt-neuvième membre du bureau :

Nombre de bulletins	51
Nombre de bulletins blancs	24
Nombre de bulletins nuls	2
Suffrages exprimés	25
Majorité absolue	13
Candidats	Nombre de suffrages obtenus
BACLE Véronique	1
CHAMPIGNY Michel	1
PIMBERT Christian	1
POUJAUD Daniel	22

Proclamation de l'élection du vingt-neuvième membre du bureau :

Monsieur POUJAUD Daniel est proclamé vingt-neuvième membre du bureau et immédiatement installé.

Election du trentième membre du bureau :

Nombre de bulletins	51
Nombre de bulletins blancs	5
Nombre de bulletins nuls	1
Suffrages exprimés	45
Majorité absolue	23
Candidats	Nombre de suffrages obtenus
MORIN Françoise	45

Proclamation de l'élection du trentième membre du bureau :

Madame MORIN Françoise est proclamée trentième membre du bureau et immédiatement installée.

Election du trente-et-unième membre du bureau :

Nombre de bulletins	51
Nombre de bulletins blancs	3
Nombre de bulletins nuls	0
Suffrages exprimés	48
Majorité absolue	25
Candidats	Nombre de suffrages obtenus
DUBOIS Alain	48

Proclamation de l'élection du trente-et-unième membre du bureau :

Monsieur DUBOIS Alain est proclamé trente-et-unième membre du bureau et immédiatement installé.

Election du trente-deuxième membre du bureau :

Nombre de bulletins	51
Nombre de bulletins blancs	3
Nombre de bulletins nuls	0
Suffrages exprimés	48
Majorité absolue	25
Candidats	Nombre de suffrages obtenus
LIBEREAU Franck	48

Proclamation de l'élection du trente-deuxième membre du bureau :

Monsieur LIBEREAU Franck est proclamé trente-deuxième membre du bureau et immédiatement installé.

Election du trente-troisième membre du bureau :

Nombre de bulletins	51
Nombre de bulletins blancs	4
Nombre de bulletins nuls	0
Suffrages exprimés	47
Majorité absolue	24
Candidats	Nombre de suffrages obtenus
RAINEAU Laurent	47

Proclamation de l'élection du trente-troisième membre du bureau :

Monsieur RAINEAU Laurent est proclamé trente-troisième membre du bureau et immédiatement installé.

Election du trente-quatrième membre du bureau :

Nombre de bulletins	51
Nombre de bulletins blancs	4
Nombre de bulletins nuls	0
Suffrages exprimés	47
Majorité absolue	24
Candidats	Nombre de suffrages obtenus
BOULLIER Florence	44
DECOURT Natacha	2
LIARD François	1

Proclamation de l'élection du trente-quatrième membre du bureau :

Madame BOULLIER Florence est proclamée trente-quatrième membre du bureau et immédiatement installée.

Election du trente-cinquième membre du bureau :

M. PIMBERT rappelle que le principe retenu est de constituer un bureau avec les 40 maires du territoire. Le maire de Sainte-Maure-de-Touraine a quitté la salle et laisse le choix aux délégués, sachant qu'il est possible d'élire un conseiller qui n'est pas là.

M. PIMBERT souligne qu'il n'a aucun mandat du maire de Ste Maure pour présenter sa candidature mais la difficulté est désormais de répondre au principe qui a été retenu pour constituer le bureau.

M. D'EU indique ne pas imaginer que la commune de Sainte-Maure-de-Touraine ne soit pas représentée au sein du bureau. Le départ des sept élus de Sainte-Maure-de-Touraine est une décision étonnante de leur part. C'est comme ça. Par contre, je me présente candidat, quitte ensuite à avoir une conversation avec Michel CHAMPIGNY pour savoir s'il souhaite, en tant que maire, disposer d'un siège au sein du bureau. Bien entendu, si techniquement c'est possible. Il serait incohérent que le maire de la commune soit absent du bureau pendant les six ans du mandat.

M. PIMBERT estime, en effet, qu'il est indispensable que le maire de Sainte-Maure-de-Touraine soit membre du bureau.

M. PIMBERT précise qu'il prend cette position de lui-même car il n'a aucun mandat du maire mais il ne peut envisager que le maire soit absent pendant six ans d'une instance si importante. Techniquement, on peut élire quelqu'un qui n'est pas présent. Si la personne est élue et ne souhaite toujours pas siéger à ce poste, elle peut démissionner, mais au moins, l'ensemble du conseil communautaire a montré sa volonté d'unité sur un territoire et d'associer l'ensemble des élus.

M. PIMBERT laisse le vote à l'appréciation des conseillers. Il rappelle cependant que tout membre du conseil peut postuler en tant de membre du bureau.

Nombre de bulletins	51
Nombre de bulletins blancs	4
Nombre de bulletins nuls	1
Suffrages exprimés	46
Majorité absolue	24
Candidats	Nombre de suffrages obtenus
CHAMPIGNY Michel	21
D'EU Samuel	25

Proclamation de l'élection du trente-cinquième membre du bureau :

Monsieur D'EU Samuel est proclamé trente-cinquième membre du bureau et immédiatement installé.

Election du trente-sixième membre du bureau :

Nombre de bulletins	51
Nombre de bulletins blancs	3
Nombre de bulletins nuls	0
Suffrages exprimés	48
Majorité absolue	25
Candidats	Nombre de suffrages obtenus
MERLOT Fabrice	48

Proclamation de l'élection du trente-sixième membre du bureau :

Monsieur MERLOT Fabrice est proclamé trente-sixième membre du bureau et immédiatement installé.

Election du trente-septième membre du bureau :

Nombre de bulletins	51
Nombre de bulletins blancs	4
Nombre de bulletins nuls	0
Suffrages exprimés	47
Majorité absolue	24
Candidats	Nombre de suffrages obtenus
CORNILLAULT Jacky	47

Proclamation de l'élection du trente-septième membre du bureau :

Monsieur CORNILLAULT Jacky est proclamé trente-septième membre du bureau et immédiatement installé.

Election du trente-huitième membre du bureau :

Nombre de bulletins	51
Nombre de bulletins blancs	5
Nombre de bulletins nuls	0
Suffrages exprimés	46
Majorité absolue	24
Candidats	Nombre de suffrages obtenus
ARNAULT Nadège	46

Proclamation de l'élection du trente-huitième membre du bureau :

Madame ARNAULT Nadège est proclamée trente-huitième membre du bureau et immédiatement Installée.

Election du trente-neuvième membre du bureau :

Nombre de bulletins	51
Nombre de bulletins blancs	5
Nombre de bulletins nuls	0
Suffrages exprimés	46
Majorité absolue	24
Candidats	Nombre de suffrages obtenus
ALIZON Christophe	46

Proclamation de l'élection du trente-neuvième membre du bureau :

Monsieur ALIZON Christophe est proclamé trente neuvième membre du bureau et immédiatement installé.

Election du quarantième membre du bureau :

Nombre de bulletins	51
Nombre de bulletins blancs	4
Nombre de bulletins nuls	0
Suffrages exprimés	47
Majorité absolue	24
Candidats	Nombre de suffrages obtenus
BIGOT Eric	47

Proclamation de l'élection du quarantième membre du bureau :

Monsieur BIGOT Eric est proclamé quarantième membre du bureau et immédiatement installé.

7 Lecture de la charte de l'élu local

L'article L. 5211-6 du CGCT prévoit que « *lors de la première réunion de l'organe délibérant, immédiatement après l'élection du président, des vice-présidents et des autres membres du bureau, le président donne lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L. 1111-1-1. Le président remet aux conseillers communautaires une copie de la charte de l'élu local et des dispositions de la sous-section 1 de la section II du chapitre IV du présent titre dans les communautés de communes [...]* ».

Le président fait approuver la lecture de la charte de l'élu local par chaque conseiller communautaire.

8 Questions et informations diverses

Pour mémoire, date du prochain conseil communautaire : lundi 27/07 à 18H00.

La séance est levée.

Daniel Poujaud, Secrétaire de séance

Christian Pimbert, Président